



# Secteur Patrimonial Remarquable

Vaudanière, Garenne, Bel-Air, ...

R3

**RÈGLEMENT**  
**DOCUMENT GRAPHIQUE**  
**04b**

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal de Tours Métropole Val de Loire en date du 25 novembre 2019

approuvant la création du Site Patrimonial Remarquable de Rochecorbon

Pour le Président

Le Vice-Président délégué,

Christian GATARD.



ÉCHELLE

1:2 000

9 rue du Picard  
37140 BOURGUEIL

SOURCE :

Tel: 02 47 95 57 06  
Fax: 02 47 95 57 16

DGI - Cadastre Droits réservés - 02/2018  
BRUZULIER Grégoire

09/10/2019

Fiche typologique spécifique par type architectural pour les immeubles remarquables ou intéressants et les immeubles faisant l'objet de dispositions particulières	
A	Logis seigneurial ou demeure aristocratique (XVIe - XVIIe)
B	Château ou manoir classique (XVII-XVIIIe siècle)
C	Château ou manoir de la période éclectique (XIXe-XXe siècle)
D	Maison de maître des XIXe et XXe siècle
E	Maison de bourg (XVIII-XXe siècle)
F	Ferme ou bâtiment rural
G	Maison de village (fin XIXe - début XXe siècle)
H	Équipement ou ancien équipement
I	Annexes, communs ou bâtiment secondaire
J	Maison individuelle du début du XXe siècle
K	Maison individuelle récente

Éléments isolés ou parties d'immeubles protégés au titre de l'AVAP (non reportés au règlement graphique)	
Escalier à flanc de coteau ou à flanc de construction témoignage de la construction dans la pente	
Patrimoine hydraulique témoin de la présence et de l'usage de l'eau à travers les époques (pont, puits, fontaine, pompe, moulins, cales, vestiges de port, etc.)	
Mur plein, mur bahut ou mur de soutènement à préserver	
Petit patrimoine architectural d'accompagnement à préserver (annexe, cheminée toglyodique, four, détail architectural, etc.)	
Entrée de cave ou d'habitat toglyodique à préserver, restaurer et dont la modification est soumise à conditions	

Sous-Secteurs	
1	Équipements de la veillée de la Bédore
2	La Flanche
3	Cimetière
4	Centre-équestre
5	Urbanisation future de Mosny
6	Urbanisation future de la Vénétrière
7	Équipement de loisirs
8	Équipement sportif
9	Château de Sans
10	Zone d'activités de Châtenay et extension future

**Légende**

- Délémitation des secteurs de l'AVAP
- Délémitation des sous-secteurs de l'AVAP
- Délémitation des sous-secteurs de l'AVAP
- Immeubles protégés au titre des Monuments Historiques**
- Immeuble protégé en totalité
- ▨ Façades et toitures protégées
- ▨ Espace libre à dominante minérale ou végétale, protégé au titre des monuments historiques
- Immeubles protégés au titre de l'AVAP**
- Immeuble remarquable
- Immeuble intéressant
- Immeuble ancien
- Immeuble remarquable - Ensemble
- Immeuble intéressant - Ensemble
- Grande propriété
- Immeuble dénaturé ou transformé
- Immeubles faisant l'objet de dispositions particulières**
- Maison individuelle du début du XXème siècle
- Maison individuelle récente
- Immeuble collectif
- Immeuble soumis à la réglementation générale de l'AVAP**
- Immeuble en rupture
- Immeuble non protégé soumis à la réglementation générale de l'AVAP
- Éléments isolés ou parties d'immeubles protégés au titre de l'AVAP**
- Façade d'habitat toglyodique à flanc de coteau à préserver
- Escalier remarquable à flanc de coteau témoin du fonctionnement topographique du vignoble, des circulations entre les hameaux et le plateau et les berges et le plateau et participant des circulations douces
- Espaces non bâtis protégés au titre de l'AVAP**
- Espace paysager remarquable de type cour, jardin d'ornementation, terrasses de coteau ou parc boisé
- Jardin nouverre, culture vivrière
- Venelle ou cheminement piéton participant des circulations douces dans l'espace communal à préserver ou à créer
- Trame végétale arborescentes protégés au titre de l'AVAP**
- Boisement historique remarquable à préserver
- Boisement de crête de coteau à préserver
- Alignement d'arbres à préserver
- ★ Actre remarquable à préserver
- Conditions particulières d'aménagement des immeubles ou espaces publics non bâtis**
- Espace public d'accompagnement à requalifier et valoriser
- Espace public patrimonial à préserver et valoriser

